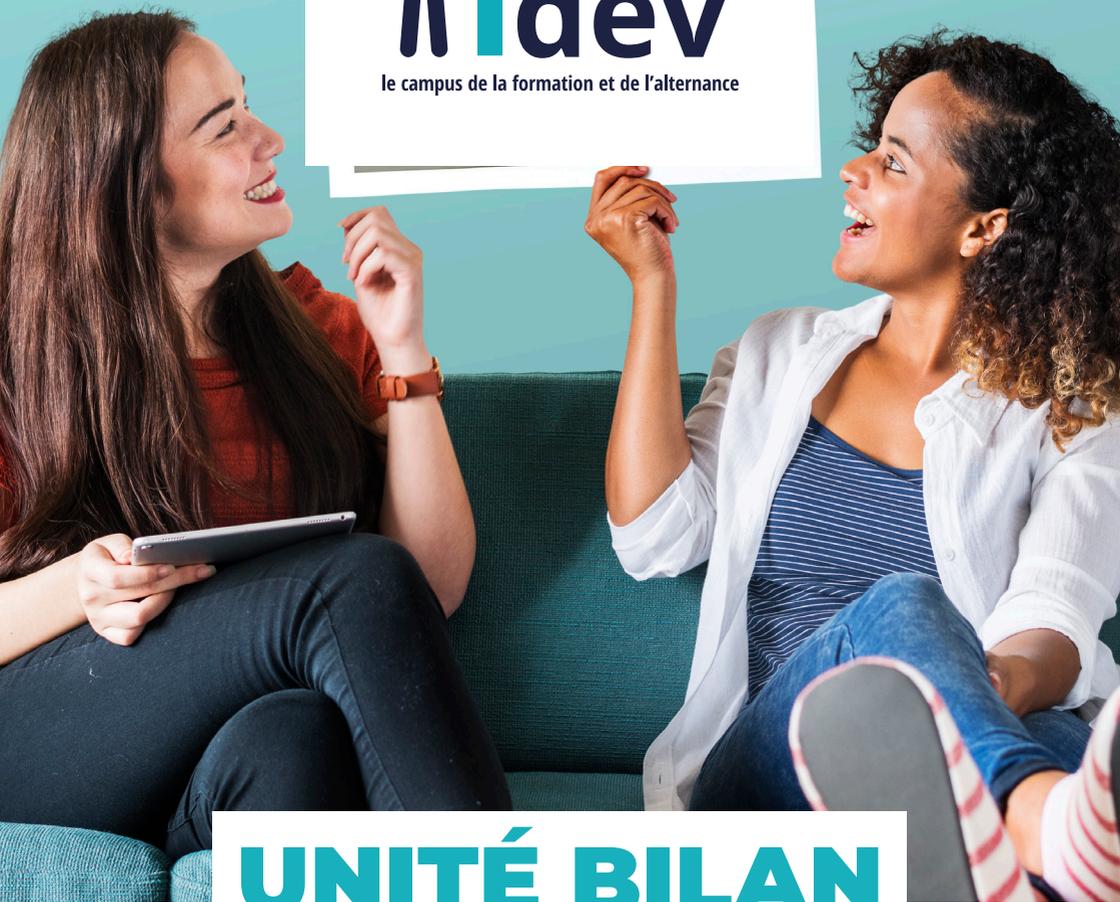




le campus de la formation et de l'alternance



UNITÉ BILAN DE COMPÉTENCES

IDEV Formation

15 rue du Docteur Zamenhof - 13016 MARSEILLE

04.13.25.92.13 - dg@idevformation.com

www.idevformation.com

PRÉSENTATION GLOBALE DU PROCESSUS

Objectifs : Le bilan de compétences est un dispositif régi par la loi et relevant de la formation professionnelle continue. Il consiste à « **analyser ses compétences professionnelles et personnelles, aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation** », comme l'indique le Code du Travail (article L 6313-10).

Un bilan de compétences vous offre ainsi l'opportunité de faire un point sur votre carrière, d'analyser vos compétences professionnelles, vos aptitudes et vos motivations.

Il pourra vous aider à définir un projet professionnel cohérent ou valider un projet de formation.

Modalités pratiques :

- ✓ Dans les 48h après la demande : Entretien d'information avec le consultant (contenu et déroulement du bilan).
- ✓ 10 à 15 jours de réflexion
- ✓ Entretien avec le consultant bilan pour l'établissement d'un devis et d'un planning personnalisé
- ✓ Dépôt du dossier sur l'application Mon CPF et/ou auprès de l'employeur
- ✓ Validation du dossier par le/la bénéficiaire via Mon CPF ou validation du devis par l'employeur

Prérequis : Pas de prérequis

Durée : 24 heures maximum

Délais d'accès : De 15 jours à 1 mois. Le demandeur sera contacté dans les 48h après sa demande pour un entretien d'information

Tarifs : 1 800€ TTC

Financement : Eligible au CPF / Possibilité de prise en charge par France Travail

Accessibilité :

Transports en commun :

Plusieurs lignes de bus desservent nos centres et notamment :

- ◆ **En métropole :** « Lecar » Aix-Marseille , le réseau RTM, la RDT 13, la TCRA, ...
- ◆ **Bastia :** MYBus Ligne 1 et 2
- ◆ **Fort de France :** Ligne TCSP
- ◆ **Baie Mahault :** Bus KARULIS
- ◆ **Cayenne :** Agglo'Bus Ligne 1

Personne en Situation de Handicap (PSH) :

- ◆ Adaptation du dispositif d'accueil (le cas échéant)
- ◆ Personnalisation du parcours > déploiement de mode de compensation

Des référents handicap sont mobilisés pour accueillir et informer la personne, participer à l'organisation du parcours de formation, communiquer sur l'accessibilité, assurer le lien avec les partenaires...

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap dont PMR

Contact par email : dg@idevformation.com **ou par téléphone :** 04 13 25 92 13

Déroulement du bilan :

La durée du Bilan de Compétences ne peut excéder 24 heures, mais en fonction de vos besoins, cette durée peut varier.

Le Bilan de Compétences s'étire généralement sur 3 à 4 mois et se répartit sur plusieurs entretiens. Il peut être réalisé **en présentiel ou à distance**.

Le Bilan de compétences se déroule obligatoirement selon trois phases :

1/ La Phase Préliminaire : cette phase dure généralement 2 et 4 heures.

Elle permet de :

- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche,
- Analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- Déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan,

2/ La Phase d'Investigation : cette phase dure généralement entre 10 et 14 heures.

Elle permet de :

- Synthétiser les informations recueillies,
- Construire son projet professionnel et en vérifier la pertinence ou,
- Elaborer une ou plusieurs alternatives,

3/ la Phase de Conclusion : cette phase dure généralement entre 4 et 6 heures.

Elle permet de :

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels (Plan d'Action),
- Planifier un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences (Entretien de suivi à 6 mois).

À L'ISSUE DU BILAN DE COMPETENCES

- ◆ Le **document de synthèse** est remis au bénéficiaire
- ◆ L'initialisation d'un **portefeuille de compétences** est proposée au bénéficiaire
- ◆ Une **information sur la validation des acquis et de l'expérience** est également proposée au bénéficiaire
- ◆ Un **questionnaire d'évaluation de la prestation** est remis au bénéficiaire
- ◆ Un **suivi** est **proposé 6 mois après le bilan** avec d'abord l'envoi d'un questionnaire et la proposition d'un **entretien individuel** permettant de faire le point sur le projet identifié et, le cas échéant, analyser les difficultés rencontrées afin d'envisager une solution adaptée.

LES SPÉCIFICITÉS DE IDEV FORMATION

Apport théorique de l'évaluation dynamique et de l'éducation cognitive

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation :

L'évaluation n'est pas exclusivement centrée sur une mesure de niveau des compétences en termes de réussite ou d'échec, mais apporte un éclairage complémentaire sur les capacités à apprendre du sujet, sur son style d'apprentissage et de fonctionnement, donnant des pistes à l'apprentissage ou à l'orientation proprement dite.

L'investigation se propose donc de mesurer la distance entre les potentialités, le niveau initial, le rythme d'apprentissage et les motivations, les compétences émergentes repérées et le parcours de formation et/ou de qualification nécessaire à la mise en œuvre du projet du bénéficiaire en tenant compte du contexte socio-économique.

C'est une évaluation susceptible de situer le sujet dans une perspective d'évolution et de changement, de favoriser la transférabilité des compétences générales et techniques.

MAJ 13/03/2025

IDEV Formation

15 rue du Docteur Zamenhof - 13016 MARSEILLE

04.13.25.92.13 - dg@idevformation.com

www.idevformation.com